

## II

Le Secrétaire général aux Affaires étrangères de la Finlande à l'Ambassadeur  
du Canada

N° 36510

Helsinki, le 17 novembre 1983

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à votre note n° 41 du 1<sup>er</sup> novembre 1983, proposant que soit amendée la Liste des infractions du Traité entre le Canada et la Finlande en matière d'extradition, signé à Helsinki le 21 juin 1978.

J'ai l'honneur de vous informer que cette proposition agréée au Gouvernement de la Finlande et de vous confirmer que votre note et la présente réponse constitueront un amendement au Traité d'extradition entre le Canada et la Finlande, lequel prendra effet le jour de l'entrée en vigueur dudit Traité et sera considéré comme partie intégrante dudit Traité. Le texte finlandais de l'amendement se lira comme suit:

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État,*  
MATTI TUOVINEN

Son Excellence Monsieur A. W. J. Robertson,  
Ambassadeur du Canada,  
Helsinki.